

# VIEUX CONDÉ



# 2016



# SOMMAIRE



- PARCOURS	Page 3
- VIEUX CONDÉ	Page 4
- Tourisme et festivités	Page 4
- Une Ville à la campagne	Page 5
- L'urbanisme	Page 6
- Amélioration du cadre de vie	Page 7
- Cap sur l'agenda 21	Page 7
- 2012 Naissance du plan de gestion différenciée	Page 8
- Protéger la flore et la faune	Page 9
- LES ESPACES ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE	Page 10
- Une formation continue	Page 10
- Un savoir faire reconnu	Page 10
- Des actions interservices	Page 10
- Les missions	Page 11
- Les objectifs	Page 11
- La gestion de l'eau	Page 12
- ESPACES VERTS ET PROPRETÉ	Page 13
- Un travail au quotidien	Page 13
- Le retour des herbes folles	Page 13
- Le fleurissement raisonné	Page 14
- Les arbres en milieu urbain	Page 15
- Production et plantations	Page 16
- Laisser faire la nature	Page 17
- Les techniques respectueuses pour l'environnement	Page 18
- DES ESPACES NATURELS PRÉSERVÉS	Page 19
- Des espaces aménagés	Page 20
- Jardin botanique et pédagogique	Page 20
- Jardin solidaire de la cité Taffin	Page 21
- Square du Jard	Page 21
- Jardin solidaire de la Solitude-Hermitage	Page 21
- Le cadre de vie est l'affaire de tous	Page 21
- Sensibilisation à la jeunesse	Page 22
- La gestion des déchets	Page 23
- Des mares en ville	Page 24
- Chantiers éducatifs	Page 25
- Mine d'art en sentier	Page 25
- Le label Terre Saine	Page 26
- Notes	Page 27
- Contact	Page 28

# PARCOURS

## Point de rendez-vous :

Maison Pour Tous Frank Trommer

## A pieds :

Aire de jeux

Patio de l'école Pierre Lemoine

Terrain des boulistes

Aménagements rue Boucaut

## En véhicule :

Rue Boucaut

Mont de Peruwelz

Rue de Normandie

Rue Boucaut 1<sup>ère</sup> tranche

Les gueules noires

Rond point département 2

Rond point département 1

Résidence F. Mitterrand

Jardin naturel du restaurant scolaire

(Arrêt)

Les trois arbres

Jardin botanique labellisé

(Arrêt)

Mare labellisée de l'école M. Caby

(Arrêt)

Place Vermeersch (Serre et CTM)

Quatre chemins

Parc Jean Dussenne (aire de jeu)

## A pieds :

Venelle

Cité Taffin

Jardin solidaire

## En véhicule :

L'observatoire de la cité Taffin

L'observatoire de Baulieu

La Gare d'eau

Le long du Jard

Square du «J'ART»

Fin du parcours à l'Hôtel de ville.



- VILLE FLEURIE \*\*\*
- CITES CLASSEES "BASSIN MINIER" PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO
  - A JARDIN BOTANIQUE & PEDAGOGIQUE
  - B JARDIN SOLIDAIRE
  - C SQUARE DU J'ART
  - D JARDIN PARTAGE
  - CHIMIN "MINE D'ART EN SENTIER"
  - GR121 (104 KILOMETRES)
  - ARBRES/BOIS - ARBRES - BON-SECOURS
  - SENTIERS / CHEMINS
  - CHEMIN DES "QUELLES NOIRS" (MONTAGNE)
  - TERRIL DE L'AVALEPESSE (PROMENADE-VALEES - VTT)
  - ZONE URBAINE
  - ZONE VERTE
  - ZONE BOISSE
  - ZONE MARCE

- J.6 1 HOTEL DE VILLE
- J.6 2 CENTRE SOCIOCULTUREL
- J.6 3 ECOLE/MTY DU CENTRE
- J.6 4 ESPACE SOLIDAIRE
- J.5 5 HALTE GARDIENNE 0 COMME 3 POMMES
- J.5 6 MAISON DE LA PARENTALITE
- J.5 7 CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
- J.5 8 LE BOULON / CENTRE NATIONAL DES ARTS-DE-DU-PUR
- J.5 9 SERVICE EDUCATION JEUNESSE
- J.5 10 ECOLE PERMANENTE VIEUX-CONDÉ
- H.5 11 BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE
- H.5 12 RESTAURANT SCOLAIRE
- L.5 13 POSTE DE POLICE
- H.5 14 DODD INTERCOMMUNAUTAIRE
- H.5 15 COMPLEXE SPORTIF - STOCK
- H.5 16 SALLE MONTIGNY - SALLE M. D'AVAY - SALLE MERTING
- H.5 17 ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE GUY DELUX
- H.5 18 COLLEGE JEAN JAURES
- L.4 19 CME (CME PASSAGER)
- H.4 20 ECOLE PRIMAIRE GARNIER
- H.3 21 ECOLE MATERNELLE DU PELL
- L.5 22 SALLE SCHOEN
- H.5 23 ATELIER LA MACHOISE
- E.5 24 E.N.P.A.D LES COQUELICOTS
- E.5 25 ECOLE FRANCOISE FRANCIS MARJA
- E.5 26 ECOLE MATERNELLE PIERRE LEMOINE
- E.5 27 SALLE GERNIVAL
- E.5 28 ECOLE PRIMAIRE JULIOT CURIE
- E.5 29 HALTE GARDIENNE COPAIN-COPINES
- E.5 30 MAISON POUR TOUS
- B.6 31 ECOLE (M.T. & P.M.) DU MONT DE PERUWELZ
- J.5 LA POSTE
- K.7 CENTRE DE TRI POSTAL
- K.7 DECHETIERE INTERCOMMUNAUTAIRE
- K.7 CENTRE DE SECOURS ET D'INCENDIE
- H.5 ESPACE DECOUVERE (19)
- L.5 MONUMENT AUX MORTS (PLACE VERMEERSCH)
- J.5 RESTAURANT AUX MORTS (TOURELLE SAULLEU)
- LEUX DE CULTE
- J.5 Eglise Saint Martin
- E.5 Eglise Sainte Therese
- J.7 Eglise Anglaise
- E.4 Eglise Evangelique





# VIEUX CONDÉ

La Ville de Vieux-Condé se situe sur l'arrondissement de Valenciennes et compte 9976 habitants pour une superficie de 11,06 km<sup>2</sup>. La commune fait partie de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole et du Parc Naturel Régional Scarpe Escaut.

**La ville de Vieux-Condé est située à la jonction de trois grands types de paysages :**

- le pays minier et industriel
- les zones et plaines humides
- le paysage boisé de la frontière Franco-Belge.

Vieux-Condé s'inscrit donc dans un territoire varié, influencé par chacune de ses entités paysagères avec de nombreux boisements, une présence d'eau fortement marquée au travers de canaux, d'étangs et des prairies humides et des traces du passé minier avec les terrils et les cités minières et les vestiges des conflits historiques transfrontaliers (blockhaus).

Vieux-Condé bénéficie d'une situation géographique privilégiée, à l'interface entre la forêt de Raismes-St-Amand, celle de Bonsecours, le canal de l'Escaut et le Jard, l'étang d'Amaury. Ce positionnement lui confère une large diversité d'espaces végétalisés, depuis les terres agricoles au nord jusqu'aux espaces naturels au sud, en passant par la zone urbanisée.

La ville de Vieux-Condé est entourée d'espaces naturels remarquables (zones ZNIEFF et ZICO). Vecteurs de qualité paysagère, la préservation de ces espaces naturels fragiles est primordiale.



## TOURISME ET FESTIVITÉS



Le tourisme du secteur géographique de Vieux-Condé repose principalement sur sa richesse environnementale et paysagère avec :

- **Un patrimoine naturel remarquable servant de support à de nombreux circuits de randonnée** dont le GR121 qui traverse Vieux-Condé sur toute sa longueur et des itinéraires proposés par le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut ou encore le Parc Naturel Transfrontalier du Hainaut.



- **Un patrimoine architectural** disséminé sur le territoire
- **Le patrimoine minier** tel que l'étang d'effondrement minier d'Amaury, le site du terril de l'Avaleresse ou encore les cités minières.

La cité Taffin et la cité de la Solitude ont respectivement été classées «Exceptionnelle» et «Remarquable» au titre de «Paysage culturel évolutif vivant» dans le cadre de l'inscription du Bassin Minier au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Pour la cité Taffin, différents aménagements ont été réalisés par la ville:

- aménagement de l'entrée de la cite et mise en valeur du « tilleul argente » identifie arbre remarquable
- repenser le schéma de circulation et le statut des voies
- création d'un espace partage où le piéton, le cycliste et l'automobiliste évoluent en circulation apaisée, avec une largeur de voirie obligeant les automobilistes à réduire leur vitesse à 20 km/h
- gestion des eaux pluviales par des noues paysagères, l'objectif étant de réduire l'impact du minéral aujourd'hui très présent, et de privilégier les traitements alternatifs
- gestion du stationnement par des entrées charretières, ce travail est d'ailleurs réalisé conjointement avec maisons et cites
- utilisation des matériaux adaptés permettant de délimiter les usages en termes de stationnements ou de circulation piétonne, cycliste ou automobile (ex frises pavées, borduration, chasse roues...)
- enfouissement total des réseaux

- plantation d'arbres et haies d'essences locales pour réintroduire le végétal dans cette cite jardin, et également l'installation de panneaux de rue avec les essences de fleurs.
- aménagement du chemin de halage en bordure des berges du jard avec installation de bancs et pontons pour observer la faune avec une volonté d'ouvrir la cité par deux venelles :
  - une première, située au nord, qui ouvre la cite vers le parc Jean Dusenne, dote d'une aire de jeux et un pigeonnier...
  - et une seconde venelle, au sud, qui permet une promenade le long des berges
- aménager une zone humide au fond de la cite avec un bassin naturel de récupération des eaux de pluie et lieu de biodiversité :
- cet espace est équipé de postes d'observation des oiseaux et a été mis en connexion avec le chemin de halage au bord du jard et le sentier naturel
- l'apport d'un mobilier urbain adapté (bancs, corbeilles, éclairage a led) et une signalétique d'information qualitative et artistique en lien avec le sentier de découverte, sur lequel taffin, cite Unesco est un des points d'intérêt.

Le dynamisme de la ville de Vieux-Condé se traduit aussi par l'organisation de nombreuses festivités, tout au long de l'année parmi lesquelles :



- **Tryptique des Monts et Châteaux** (Avril) - Course cycliste internationale et transfrontalière
- **Les Turbulentes** (Mai) festival des arts de la rue, qui accueille plus de 30.000 spectateurs
- **Tournoi de Pentecôte** (Juin) Tournoi international de football avec plus de 700 jeunes joueurs
- **La Fête de Nuit** (Juillet) - grand carnaval, concert et spectacle pyrotechnique
- **Les Foulées Vieux-Condéennes** (Octobre) - Courses pédestres sur route
- **Les Comptoirs d'Arts** (Novembre) une journée très ludique pour découvrir l'art en famille
- **Le Marché de Noël**, qui rencontre chaque année davantage de succès d' avec plus de 50 exposants en 2015.

La Ville de Vieux-Condé organise également de nouvelles manifestations évènementielles et culturelles lors de grands rendez-vous liés au patrimoine et à l'environnement tels que les Journées du Patrimoine, les Automnales ou encore les Rendez-vous aux Jardins.

## UNE VILLE À LA CAMPAGNE

Ce patrimoine naturel vient soutenir un patrimoine bâti profondément marqué par le passé minier et industriel de la ville. Ce patrimoine historique minier se découvre de manière disparate sur le territoire de la commune au travers des cités minières, l'ancien cavalier minier, les terrils... Vieux-Condé compte également dans son patrimoine bâti une église inscrite aux Monuments Historiques.

**Le paysage communal est composé :**

- Au nord-ouest, d'un paysage agricole avec quelques hameaux d'ambiance rurale
- Au sud-est, d'un paysage urbain dense issu du pays minier
- Au nord, des paysages humides avec la vallée de la Vergne, dominée par des peupleraies
- Au sud, des paysages humides, avec le Jard, l'Escaut,
- Des boisements humides et l'étang d'Amaury,
- Au Nord Est, un paysage forestier avec la proximité de la forêt de Bonsecours et les terrils reboisés

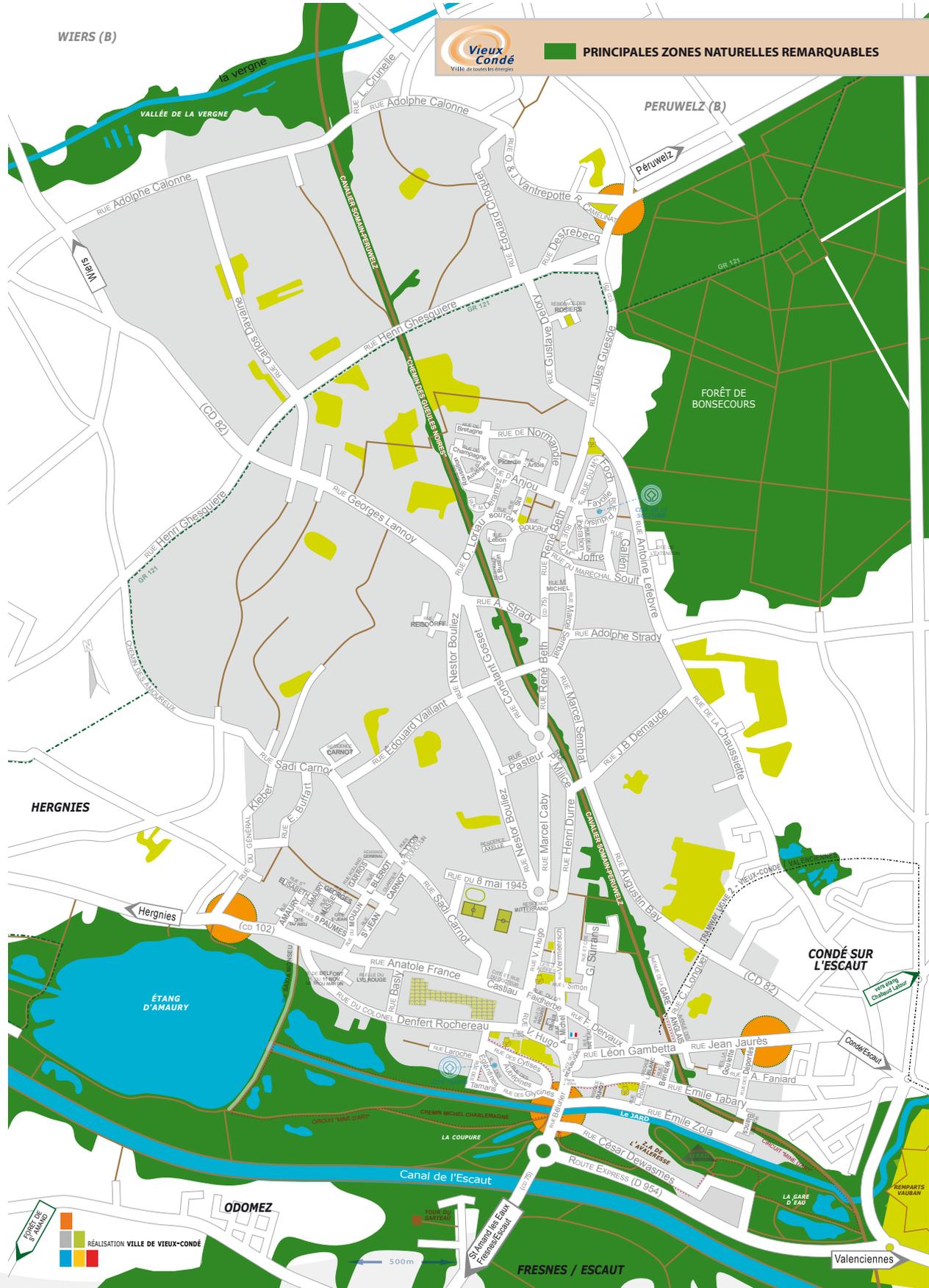


# L'URBANISME



En lien étroit avec le Projet d'Aménagement et Développement Durable, la Ville de Vieux-Condé a défini en 2010 ses orientations d'urbanisme qui se déclinent autour de 4 axes forts :

- . soutenir le rayonnement du territoire
- . promouvoir la qualité du cadre de vie naturel et paysager
- . conforter la dynamique en matière d'habitat
- . conforter et valoriser l'activité économique



# AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE



Depuis près de 15 ans, la Ville de Vieux-Condé multiplie les actions d'amélioration du cadre de vie qui, outre son impact immédiat sur la qualité de vie des habitants, a aussi un impact décisif sur l'activité économique, non seulement touristique, mais aussi commerciale et technologique.

Ces améliorations progressives du cadre de vie passent par des programmes de réhabilitation et d'amélioration de l'habitat (opérations façades, restructuration d'îlots dégradés...). A l'image du programme ANRU sur le quartier Solitude-Hermitage (2009-2016), la Ville de Vieux-Condé développe un programme de restructuration urbaine associé à une politique de réhabilitation et de création d'équipements publics de qualité. Ces derniers contribuent au développement des services à la population, à la revitalisation des quartiers et au maintien du lien social indispensable au «bien vivre ensemble» et ont permis de réorganiser le quartier autour d'un espace de vie central dédié aux piétons.

Le logement est une autre grande priorité de la Ville. La lutte contre les logements insalubres ou indécents se traduit aujourd'hui par une prise de conscience de chacun, mais la vigilance reste de mise. un service a d'ailleurs été spécifiquement créé pour éradiquer ce fléau. La ville s'attèle à diversifier son offre de logements à travers diverses constructions (Solitude-Hermitage, rue Bouliez...). Un site associé ANRU au niveau de la rue Myrtil Dumoulin sera par ailleurs inauguré fin d'année 2016 avec 38 logements individuels et collectifs équipés de nouvelles technologies en cohérence avec les économies d'énergie. Ce quartier pourrait laisser entrevoir le développement d'un nouvel éco-quartier dans le prolongement de la friche de l'ancien Lycée.

Le foncier de l'îlot Gambetta Dervaux en centre-ville est aujourd'hui maîtrisé, les démolitions débuteront début d'année 2017. Cette restructuration faisant partie du **PNRQAD** (Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés) permettra d'amorcer la mutation du centre-ville avec un nouveau sens de circulation, une liaison avec la voie verte, une mixité de logements ainsi qu'une nouvelle galerie commerciale de plus de 800 m<sup>2</sup>.

Vieux-Condé s'est également engagée dans un programme pluriannuel de rénovation de la voirie et des trottoirs afin d'améliorer le confort de circulation, de limiter la vitesse des véhicules, de sécuriser la circulation des piétons et de favoriser le déplacement en vélo. En 2014, le tramway est arrivé à Vieux-Condé reliant la ville à Valenciennes.

**Dans toutes les programmes de restructuration urbaines, la composante environnementale a une place prépondérante. Ainsi, la Ville de Vieux-Condé poursuit son plan d'aménagement urbain articulé autour du développement durable et de la biodiversité, ainsi que sur la valorisation des espaces naturels. La végétation, sous toutes ses formes, apparaît comme le constituant et comme le liant de formes urbaines contrastées.**

## CAP SUR L'AGENDA 21



La commune travaille actuellement à la mise en place d'un Agenda 21 dans lequel seront par exemple préconisés :

- Une politique d'achats responsables
- Le développement des liaisons douces
- Le développement de la gestion différenciée
- La réglementation de la publicité sur la commune
- La mise en place d'une charte chantiers verts
- Etc...



Pour exemple, depuis fin 2011, la Ville de Vieux-Condé accentue son programme de dépôt des panneaux publicitaires et d'une gestion rigoureuse des enseignes, tant en zone urbaine que rurale. Ce programme fait suite aux préconisations partagées du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut.

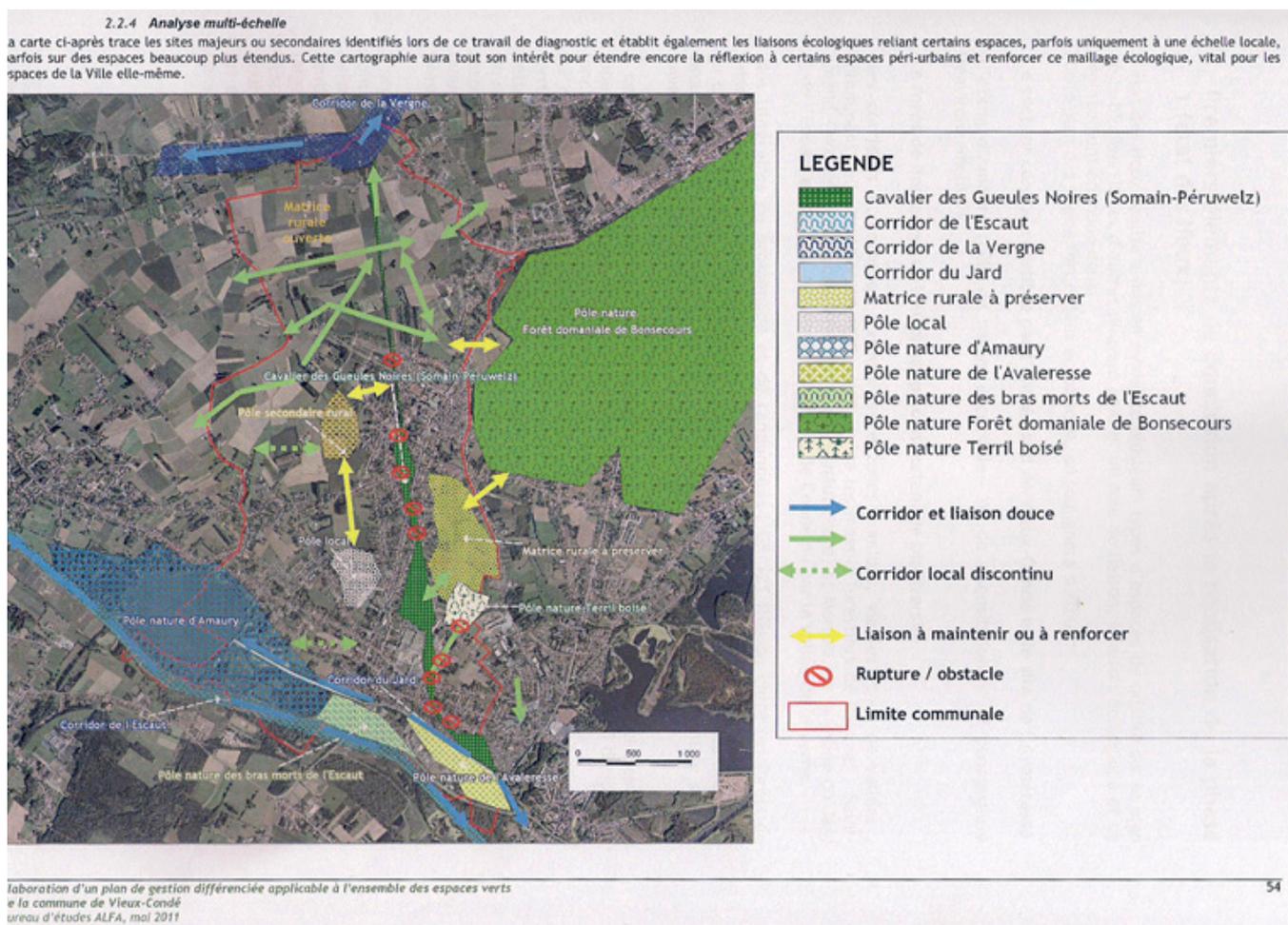
# 2012, NAISSANCE DU PLAN DE GESTION DIFFÉRENCIÉE



Conscient que le milieu naturel était le résultat d'un équilibre fragile et que l'action humaine pouvait rompre cet équilibre, la Ville de Vieux-Condé a souhaité mettre en place un Plan de Gestion Différenciée durable afin de maintenir ou de rétablir les équilibres biologiques et de protéger la biodiversité. De façon informelle, la Ville de Vieux-Condé appliquait déjà la gestion différenciée depuis plusieurs années. En 2011, la municipalité a souhaité formaliser cette démarche engagée pour accroître son efficacité. Pour cela, le bureau d'études ALFA a été chargé d'élaborer un plan de gestion différenciée sur l'ensemble des espaces verts de la ville. Le service Espaces Verts dispose désormais d'un véritable outil de travail qui répond à plusieurs objectifs :



- identification des espaces sources de biodiversité
- document applicable à l'ensemble des espaces verts de la commune
- plan d'action répondant aux enjeux de restauration et de diffusion de la biodiversité
- prise en compte des notions de remailage écologique du territoire
- réalisation de tableaux de bord de suivi



L'ensemble du territoire a été découpé en zonage avec des fiches d'actions spécifiques pour chacun d'entre eux. Elles sont méthodiquement développées pour une action répartie sur 5 années en fonction des opérations déclinées. Les fiches déclinent les modalités à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs :

- Rappel de l'état initial - Bilan des richesses écologiques
- Enjeux et objectifs de gestion pour le site concerné
- Détail des opérations programmées
- Moyens humains (temps de travail exprimé en jour/agent)
- Moyens financiers (si investissement nécessaire)



# PROTÉGER LA FLORE ET LA FAUNE



L'élaboration du Plan de Gestion Différenciée est une démarche innovante qui tire son originalité dans la prise en compte de la biodiversité jusqu'au sein même de la partie la plus urbanisée de la ville. L'analyse effectuée par le bureau d'étude Alpha conclut que «les atouts actuels de la politique d'entretien des espaces verts correspondent à un fleurissement écologique maîtrisé, qui allie volume et légèreté visible tout au long de l'année ainsi que des systèmes réfléchis pour attirer les insectes et protéger la faune présente».



Dans le cadre de l'étude menée avec l'agence Alpha, plus de 200 espèces de plantes supérieures ont été inventoriées dans les espaces naturels gérés par la commune, dont 37 espèces indicatrices de zones humides. Il a été observé 4 espèces protégées régionalement (le Butome en ombrelle, le Cornouiller mâle, l'Oenanthe aquatique et la Stratiote fauxaloes, cette dernière étant classée comme exceptionnelle).

Une cinquantaine d'espèces d'oiseaux régulièrement observées dont 9 sont reconnues d'intérêt patrimonial comme la Bergeronnette grise, le Bouscarle de Cetti, le Martinpêcheur ou encore l'Hirondelle rustique. La grande variété constatée est liée à la mosaïque de milieux naturels en lien avec les espaces aménagés qui offrent des conditions favorables à des espèces forestières et bocagères ou à des espèces des zones humides. **La préservation des milieux, le fauchage tardif ou encore la pose de nichoirs sont autant de moyens de préserver l'habitat et les zones de nidifications de ces oiseaux.**



Pour les reptiles et amphibiens, 4 sont reconnus d'intérêt patrimonial dont le Triton crêté qui est également reconnu d'intérêt communautaire. La Ville de Vieux-Condé apporte une attention particulière à la préservation des zones de reproductions des amphibiens (berges des plans d'eau, mares, fossés, zones humides, etc..) mais aussi des espaces exploités par ces animaux au cours de leur cycle de vie. A cet effet, les zones de refuge en période hivernale (tas de bois, souches, vase...) méritent une attention particulière.

**Les éléments structurants favorables à la circulation et à la dispersion de ces animaux (colonisation de nouveaux espaces) doivent être maintenus en travaillant la gestion des lisières et des haies et autres couloirs naturels.**



Pour préserver la faune sauvage, les services Espaces Verts disposent par exemple des nichoirs, des hôtels à insectes, des pierriers et des gabions dans et à proximité des écoles, dans les jardins aménagés...

# LE SERVICE ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

Le service ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE est placé sous la responsabilité de Monsieur Jean-Luc Lethien. Ce service est une composante des Services Techniques Municipaux.

**Le service environnement et cadre de vie compte 17 agents municipaux, formés et passionnés, qui interviennent sur plusieurs dizaines de kilomètres de voirie et sur un peu plus de 100 hectares de verdure (hors espaces naturels).** Véritable entité, le service environnement et cadre de vie occupe une place importante dans la vie municipale avec une part d'un peu plus de 8% (env. 950.000 €) du budget global de la commune.

**En 2016, une association d'insertion continue d'apporter un appui en entretenant les espaces naturels.**



## UNE FORMATION EN CONTINUE

Les missions du service environnement et cadre de vie se diversifient et se spécialisent. De nouveaux objectifs en matière environnementale et sécuritaire ont permis d'établir un plan de formation qui vise :

- à former les agents nouvellement affectés (peu ont une formation initiale dans le domaine).
- à confirmer et développer un savoir-faire.
- à acquérir de nouvelles compétences.

Pour cela, le service prend en compte les offres de formations dispensées in-situ par le CNFPT et bénéficie aussi de formations menées par le Parc Naturel Régional et des organismes privés.

## UN SAVOIR FAIRE RECONNU

Le service environnement et cadre de vie accueille régulièrement des élus et techniciens en espaces verts d'autres villes et de la Région, des étudiants en horticulture ou encore des professionnels de sociétés privées.

## DES ACTIONS INTERSERVICES

Le service environnement et cadre de vie travaille en collaboration étroite avec le service des ateliers municipaux qui intervient pour l'entretien des trottoirs et des bâtiments communaux. Ils ont, par exemple récemment réalisé des ravalements de façades de plusieurs bâtiments ou encore la fabrication et pose de clôtures sur le quartier Hermitage, l'école Marcel Caby ainsi que le cimetière.



L'équipe du service environnement et cadre de vie est secondée par 10 personnes en contrats aidés en partenariat avec le CAPEP



## MISSIONS DU SERVICE ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE

- Planification des travaux, coordination avec les différents services,
- Gestion des besoins en équipement et relations aux entreprises.
- Aménagement des squares, jardins, îlots, ronds-points, plantes d'ornements (événementiel), etc.
- Aménagement des espaces verts des haltes-garderies, écoles, complexe sportif, bibliothèque, etc.
- Nettoyage des espaces publics, des rues, des trottoirs, etc.
- Pose et entretien de mobilier urbain.
- Missions de tonte, fauchage, élagage, taille, etc.
- Entretien et mise en sécurité des massifs semi-forestiers et des terrains communaux non bâtis.
- Maintenance, gestion et programmation des arrosages automatiques et manuels.
- Maintenance et gestion des espaces publics et petites réparations sur mobilier urbain.
- Maintenance des aires de jeux.
- Maintenance et petites réparations du matériel.
- Culture à la serre municipale et des stocks.
- Entretien paysager du cimetière.



## OBJECTIFS DU SERVICE ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE

- Préservation et pérennisation de l'existant.
- Incitation à l'appropriation du patrimoine vert par la population (Jardinage participatif)
- Création d'une dynamique de développement des emprises vertes sur la commune.
- Accompagner la mise en oeuvre des différents plans en cours de réalisation et leurs évolutions.
- Assurer le lien écologique et visuel entre héritage et prospective.
- Obtenir un développement durable et harmonieux du paysage.



# LA GESTION DE L'EAU

Conscient de devoir préserver la ressource en eau, le service des Espaces verts dispose d'un système de gestion de l'arrosage centralisé qui permet une régulation des apports en eau sur nos sites. Elle tient compte de l'évaporation potentielle.

Une étude des consommations d'eau a conduit à équiper le complexe sportif d'une pelouse synthétique, elle s'illustre également dans une réduction des espaces gazonnés notamment sur les terre-pleins centraux et ronds points.

Cette évolution entraîne la suppression des arrosages par aspersion au profit du goutte à goutte partout où la configuration urbaine le permet.

La question environnementale que représente la gestion de l'eau s'accompagne d'une mutation de nos politiques de plantations. En effet, tout nouveau projet tient compte d'un cahier des charges qui induit l'utilisation de végétaux à essences locales. Chaque fois que les espaces verts le permettent, et que l'effet décoratif produit est compatible avec les attentes de la municipalité, l'utilisation d'une végétation peu consommatrice en eau est privilégiée.

Afin de limiter l'utilisation d'eau potable, des cuves à eau ont été installées aux serres, au centre socioculturel, au jardin botanique, à la salle Germinal et à la mairie de 2010 à 2014 et récemment au cimetière ainsi qu'au complexe sportif en 2015 qui représentent un volume d'eau de 200 mètres cube. À l'heure actuelle, des études sont menées pour intensifier davantage encore la récupération des eaux pluviales au Centre Technique Municipal.



Cette gestion de l'eau raisonnée, associée au banissement de tous produits phytosanitaires toxiques pour la nature, a permis à la Ville de Vieux-Condé d'atteindre ainsi le niveau 5, niveau maximum, de la Charte Régionale de l'Eau. De recevoir le Label de l'Énergie et de la Mer en 2015 par le Ministère de l'environnement. Cet objectif induit par une réelle volonté politique de protection de l'environnement passe notamment par un aménagement durable des espaces verts, la mise en place de différentes techniques préventives (paillage, jachère fleurie...) et curatives (désherbeurs thermiques et mécaniques).

# ESPACES VERTS ET PROPRETÉ



## UN TRAVAIL AU QUOTIDIEN

Tout au long de l'année, rue après rue, les agents du service propretés urbaines sillonnent les quartiers de Vieux-Condé pour traquer les papiers et autres saletés laissés sur les kilomètres de voirie par des personnes indélicates. Ils disposent pour cela de nouveaux aspirateurs de rue et d'une balayeuse mécanique remorquée par un tracteur.

L'objectif est d'intervenir le plus rapidement et le plus régulièrement possible. Comme le précisent les agents municipaux, « des papiers qui volent signifient qu'ils ont été jetés récemment. Nous ne devons pas leur laisser le temps de coller au bitume ».



## LE RETOUR DES HERBES FOLLES

Par ailleurs, une ville propre n'est pas une ville vierge de toute herbe sauvage.

Un nettoyage régulier est bien sûr nécessaire sur l'ensemble de la voirie. Les agents de la Ville assurent donc régulièrement un désherbage efficace de ces zones.

Cependant, et dans une volonté de préservation de l'environnement l'emploi de désherbants chimiques est fermement proscrit au profit de désherbeurs thermiques... et «d'huile de coude».

Cette démarche environnementale évidente a une incidence sur l'apparence de nos espaces publics. Dame nature est en effet constamment à l'ouvrage et des touffes d'herbe rebelles peuvent poindre ici où là. Pour l'accepter, il suffit sans doute de porter un regard différent sur la ville... naturellement. En ville, le retour maîtrisé des « herbes folles » est l'un des nombreux composants de la gestion différenciée des espaces verts.



**Zéro phyto**  
dans notre ville

Zéro traitement chimique pour  
respecter notre environnement



Les produits phytosanitaires, même utilisés en faible quantité, sont une source importante de pollution des eaux. La réduction de l'usage des pesticides, désherbants chimiques et insecticides constitue un enjeu majeur pour la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques, et au-delà pour la santé humaine.

**La municipalité de Vieux-Condé a totalement supprimé l'utilisation des produits phytosanitaires et autres pesticides pour l'entretien de ses espaces publics.**

**La Ville de Vieux-Condé atteint ainsi le niveau 5, niveau maximum, de la Charte Régionale de l'Eau.** Cet objectif induit par une réelle volonté politique de protection de l'environnement passe notamment par un aménagement durable des espaces

verts, la mise en place de différentes techniques préventives (paillage, jachère fleurie...) et curatives (désherbeurs thermiques).

**Cette expérience réussie met en valeur l'importance de faire évoluer les mentalités dans la conception du cadre urbain, avec une plus grande tolérance à développer envers ce que l'on nomme, à tort, «les mauvaises herbes»**

# LE FLEURISSEMENT RAISONNÉ



Dans le cadre du développement de la commune et de l'amélioration du cadre de vie, la municipalité doit assurer un fleurissement sur des surfaces de plus en plus grandes, ceci malgré des moyens financiers, techniques et humains constants. Pour y parvenir, le service Espaces Verts diminue les quantités de plantes annuelles et utilise davantage de plantes durables. En créant des scènes végétalisées pérennes, cette méthode offre le double avantage d'assurer un fleurissement continu tout au long de l'année tout en permettant de fleurir davantage de quartiers.

Pour exemple, l'utilisation de plantes vivaces permettent un enracinement plus profond, ce qui limite les besoins en eau. Elles participent donc à une gestion plus durable des ressources, d'autant que l'on trouve des vivaces pour chaque type de sol. Autre avantage : la quantité de plantes utilisées est moindre (là où il faut 15 plantes au m<sup>2</sup> renouvelées deux fois par an en annuelles, 6 plantes vivaces suffisent).

Cela se traduit concrètement par de réelles économies d'eau consommées pour la croissance de ces plantes. Pour les balconnières, les annuelles sont encore utilisées en association à des plantes vivaces. Par contre, seules les plantes vivaces sont utilisées pour orner les massifs.

Concernant les aménagements, la stratégie est d'aménager différents massifs et de les relier par des alignements d'arbres, des balconnières ou des mélanges fleuris. Le fleurissement de la ville est ainsi réfléchi de façon globale, de façon à maintenir une cohérence sur l'ensemble du territoire.



# LES ARBRES EN MILIEU URBAIN

Dans le cadre de son engagement pour une politique de gestion raisonnée de ses espaces verts, la ville de Vieux-Condé a effectué le recensement de son patrimoine arboré (hors espaces naturels). On dénombre quelques 674 arbres d'alignements plantés (plus de 60 espèces différentes) dont 380 ces 5 dernières années, ainsi que de nombreux arbustes d'ornement pour une centaine d'espèces dont une très grande majorité en essences locales.

Si les nouvelles plantations d'arbres sont avant tout concentrées dans les zones urbaines, les zones naturelles sont loin d'être délaissées. Par exemple, une cinquantaine de saules têtards viennent d'être plantés sur les berges du Jard, la résidence des rosiers et la rue Kleber.

Le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut a édité un guide de promenade autour des 17 arbres remarquables recensés sur son territoire. Une page est consacrée au majestueux Tilleul Argenté qui orne l'entrée de la Cité Taffin depuis plus de 100 ans.



Photos: © S. Chéze / Parc naturel régional Scarpe-Escaut - Juin 2013

Parc naturel régional Scarpe-Escaut - UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

## le tilleul argenté de la cité Taffin

56

Hauteur estimée	22 m*
Circonférence du tronc	2,80 m*
Diamètre du tronc	14 m*
Diamètre du houppier	* dimensions mesurées en 1999
État sanitaire	Sain, à surveiller
Travaux à envisager	non

Localisé à l'entrée principale de la Cité Taffin, ce tilleul a été planté juste après la première guerre mondiale lors de la création de cette cité. De par sa localisation privilégiée, son isolement, son houppier très développé, ce tilleul marque fortement l'entrée de la cité.

Critère "remarquable"

- âge
- taille
- circonférence
- forme
- essence rare
- essence emblématique
- histoire/croyances/légendes
- importance géographique/rôle dans le paysage

Arbre remarquable

oui     non

Année de sélection

1999     2013

Commune	Vieux-Condé
Adresse	Cité Taffin
n° de parcelle cadastrale	Domaine public
Nom du propriétaire	Commune de Vieux-Condé

# PRODUCTION ET PLANTATIONS

Production de plantes, stockage et suivi des plantes, plantation et préparation de jardinières et suspensions, création de décorations florales pour les bâtiments et manifestations, les 810 m<sup>2</sup> des serres municipales sont l'outil et le lieu de production par excellence du service environnement et cadre de vie.

**Production florale municipale dans le cycle annuel : 10 000 plantes vivaces**



# LAISSER FAIRE LA NATURE

Aux serres municipales, tout comme dans les différents jardins communaux, l'eau de pluie est récupérée dans des citernes pour l'arrosage. La protection biologique intégrée y est utilisée pour lutter contre les prédateurs des plantes (pucerons, thrips, cochenilles...). Pour cela, les techniciens municipaux procèdent régulièrement à des lâchers de coccinelles ou autres chrysopes. On a souvent une définition réductrice de la lutte biologique en disant qu'il s'agit simplement d'introduire des auxiliaires pour lutter contre des parasites. A Vieux-Condé, nous avons choisi d'allier l'utile à l'agréable en créant des massifs qui sont de véritables refuges pour de nombreuses espèces d'insectes.

Tout comme les abeilles et les papillons, les syrphes profitent du nectar alors que leurs larves se délectent des pucerons. Une multitude d'insectes s'installe dans ce cortège végétal. Prédateurs et auxiliaires s'autorégulent. C'est un premier pas vers la lutte biologique et un bon moyen pour inverser la vapeur et ralentir par exemple le déclin des abeilles.



L'utilisation de purins naturels et de décoctions complètent le dispositif. La quasi-totalité des déchets verts produits par les tontes, les désherbages ou encore les élagages sont utilisés pour élaborer du compost ou réduits en copeaux pour être utilisés en paillages.

Depuis quelques années, les essais de paillages ont été multipliés au Jardin Botanique : l'ardoise, le lin, le chanvre, les Cosses de noisettes... Ces différentes techniques sont désormais utilisées dans toute la ville, selon le type de sol et le type d'aménagement.



# LES TECHNIQUES RESPECTUEUSES POUR L'ENVIRONNEMENT

Les techniques de tontes sont adaptées selon le type et l'utilisation des terrains. Nous privilégions, par exemple, une hauteur de 6 à 8 centimètres pour les terrains de football. Les terrains d'ornement sont, quant à eux, tondu à 15 centimètres, après floraison. Pour ces terrains, seul le pourtour des parcelles est tondu court afin de montrer aux riverains que ces terrains sont entretenus. et que la hauteur laissée au coeur des parcelles est volontaire.



Concernant l'entretien, un traitement différencié est appliqué aux différents espaces selon leur vocation. Ainsi, concernant la tonte, plusieurs hauteurs de coupe sont appliquées selon les terrains et la tondeuse mulching est privilégiée sur certains espaces pour limiter les déchets verts. Certaines surfaces sont fauchées avec ramassage dans le but d'appauvrir le sol et de développer des prairies fleuries favorisant la biodiversité.

Depuis 2010, le désherbage chimique a totalement été remplacé par le désherbage thermique, mécanique et manuel.

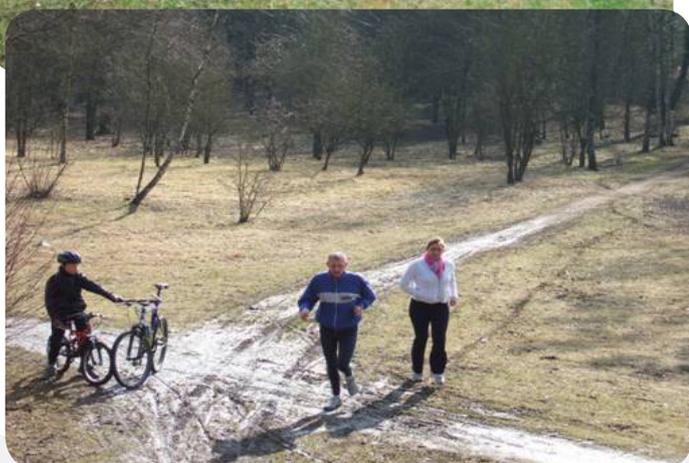
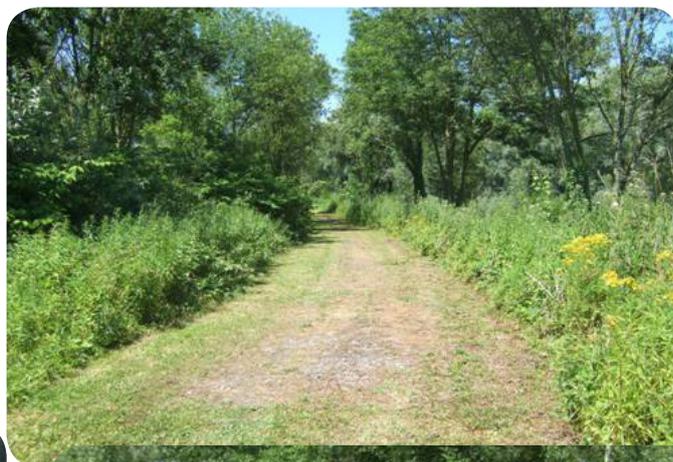
L'utilisation de paillages permettant de limiter les adventices, d'amender le sol, limiter les arrosages et de lutter contre la prolifération des limaces. Les branches broyées sont utilisées comme paillis. Enfin, grâce à l'amendement organique et au paillage, l'engrais chimique n'est plus utilisé dans les massifs. Une fois par semaine, nous arrosons tous les contenants à l'amendement. Les déchets verts sont valorisés sur place, en paillage et compost, dans les différents secteurs de la ville.



## DES ESPACES NATURELS PRÉSERVÉS

Vieux-Condé possède de nombreux espaces naturels que les promeneurs et les randonneurs affectionnent tout particulièrement. Ces zones préservées se situent principalement au sud de la ville, entre le canal de l'Escaut et le centre-ville. On y trouve notamment « La coupure », l'espace « Beaulieu » ou encore la « Gare d'Eau ».

Par ailleurs, la ville est traversée sur toute sa longueur par une coulée verte, le Cavalier Somain-Péruwelz, qui emprunte en grande partie des témoignages de l'exploitation minière. L'ancien cavalier de mine (voie ferrée reliant les fosses d'extraction) est devenu un long chemin où la nature a repris ses droits. De nouveaux investissements ont été apportés par les services Départementaux en collaboration avec la ville de Vieux Condé. Cette balade a donc été réaménagée, élargie, sécurisée et un complément arboré y a été apporté.



# DES ESPACES AMÉNAGÉS



Depuis quelques années, la nature retrouve sa place en centre-ville qui n'était alors agrémenté que par le seul parc Jean Dusenne, rue Victor Hugo. Les jardins thématiques aménagés par le service environnement et cadre de vie forment désormais un ensemble d'écrins de verdure ouverts à la population.

La ville de Vieux-Condé poursuit l'aménagement de son emblématique Jardin Botanique. Ce jardin a été labellisé en 2011. Il est désormais ouvert au public, tous les jours de la semaine. Ce jardin permet une meilleure formation des agents, une connaissance des nouvelles variétés de plantes et une expérimentation de l'adaptation des essences à l'environnement. Ce jardin est également un lieu de sensibilisation et de démonstration pour les scolaires et les habitants.

Partout à travers la ville, le service Espaces Verts aménage des massifs et réalise des accompagnements de voirie ou de bâtiments publics. Afin d'établir une liaison entre ces différents sites, un fleurissement vient en complément dans les lieux où les implantations d'arbres ou massifs sont impossibles.

Trois jardins thématiques ont été créés sur Vieux-Condé. Outre leurs vocations écologiques évidentes, ces jardins sont aussi d'excellents outils pédagogiques pour les enfants des écoles. Ces jardins contribuent à ramener la nature dans les zones les plus urbanisées. Ils forment ainsi un trait d'union entre les différentes zones naturelles (et semi-naturelles) à fort intérêt patrimonial réparties essentiellement en périphérie de la ville, telles que la Gare d'eau, le verger (entre le Jard et l'Escaut), le haut du Mont de Péruwelz, le cavalier Somain-Péruwelz ou encore les campagnes entretenues par les agriculteurs.

## LE JARDIN BOTANIQUE ET PEDAGOGIQUE

En parcourant ses allées, vous y découvrirez les différentes méthodes de fleurissement alternatif, de paillage, d'aménagement végétal de toitures et de murs... Avec les conseils des techniciens municipaux en charge de ce jardin écologique, vous apprendrez à ne plus utiliser de produits phytosanitaires pour une culture facile et respectueuse de l'environnement. Comment ramener et préserver la nature en ville ? La réponse pousse dans les 1700 mètres carré de verdure de ce magnifique jardin situé en centre-ville.



## LE JARDIN SOLIDAIRE

Certaines plantes et légumes émettent des répulsifs, piègent les insectes, ou au contraire les attirent, les détournant des autres plantes et légumes... Le jardin de la Cité Taffin permet d'apprendre à cultiver son jardin autrement, dans le plus grand respect de la nature. Il a été entièrement réalisé par des personnes en contrat d'insertion professionnelle guidées et conseillées par des techniciens municipaux.



## LE SQUARE DU JARD

Le jardin du Centre Socioculturel marie l'expression artistique à celle des mains vertes des enfants de l'école maternelle du Centre. Les petits jardiniers y cultivent plantes et fleurs au milieu des installations artistiques et métalliques de la compagnie Carabosse. En mai 2012, le jardin a accueilli le premier festival Unis-Culturel, un festival qui permet aux jeunes musiciens du Valenciennois de se produire sur une scène locale.



**Un quatrième jardin est en cours de réalisation dans le quartier Solitude-Hermitage.**

# LE CADRE DE VIE EST L'AFFAIRE DE TOUS

Vieux-Condé a à cœur d'associer ses habitants à l'embellissement de la cité. **Pour exemple, la ville incite chaque année les particuliers à fleurir les balcons, les fenêtres et les jardins.** La participation se fait sur inscription. Un jury local passe, durant l'été, apprécier le fleurissement et à l'automne, la ville organise une cérémonie de récompense au cours de laquelle elle remet un bon d'achat de fleurissement à chacun des participants.

Par ailleurs, des ateliers ouverts à la population sont organisés sur la thématique du jardin et de l'environnement. **La municipalité organise des manifestations événementielles et culturelles telles que « les rendez-vous aux Jardins » ou encore « les Automnales ».**

En parcourant le Jardin Botanique et Pédagogique, les visiteurs peuvent profiter des conseils et des astuces donnés par les agents municipaux du service environnement et cadre de vie.

**COMMUNIQUER...**Régulièrement, par l'entremise d'articles et de dossiers thématiques, le magazine municipal « Le Vieux -Condéen » informe la population sur les actions et les projets menés en faveur de l'environnement et du cadre de vie. Une plaquette d'information a été éditée pour le Jardin Botanique et Pédagogique. Cette plaquette sera prochainement actualisée et rééditée. D'autres documents d'information sont en cours d'élaboration. Le Plan de Gestion Différenciée, la gestion des déchets, la préservation des espaces naturels sont autant de sujets qui seront alors expliqués à la population. Les médias locaux (Voix du Nord, Observateur, la Gazette...) et institutionnels (magazine le Nord, site internet du Conseil Régional, Valenciennes Métropole...) font aussi régulièrement écho des initiatives innovantes prises par la ville de Vieux-Condé en matière d'environnement.

# SENSIBILISATION A LA JEUNESSE

Chaque école présente des conditions différentes en termes de terrain, d'exposition et de moyens de suivi. En partenariat avec le corps enseignant, le service Espaces Verts a élaboré des interventions appropriées à chaque école, selon la configuration géographique et les projets pédagogiques des enseignants : mare écologique, jardin pédagogique, potager, création de bacs, ect...

Dans tous les nouveaux projets de restauration ou de construction d'école, la municipalité apporte une grande attention à l'aspect environnemental, à l'image de la toute nouvelle école maternelle de la Solitude (ouverte en 2012). Dès son projet de construction, il a été incorporé l'idée d'espaces dédiés sous la forme d'un vaste patio végétalisé dans lequel les enfants peuvent désormais s'adonner au jardinage.

Régulièrement, les élèves des écoles maternelles et élémentaires se rendent dans les différents jardins de la commune pour des actions menées avec les techniciens du service Espaces Verts pour la sensibilisation à la préservation de l'environnement : pratique ludique de jardinage, découverte de la faune (insectes, petits rongeurs, etc...), parcours sensoriels (olfactif, visuel, touché...). Ces actions sont également menées avec les enfants accueillis dans les centres de loisirs du mercredi et durant les vacances scolaires.

**Sur tout le territoire de la commune, les plantations diversifiées garantissent un écosystème riche et permettent le développement naturel d'espèces animales, véritables alliés du jardin. Les enfants sont régulièrement associés à des ateliers qui permettent de les identifier et de**



# LA GESTION DES DECHETS



Tout déchet vert résultant de l'activité du service est traité in-situ. Le broyage des branchages permet par exemple une dispersion des copeaux pour faire office de paillage et d'apport naturel pour le sol. Tout ce qui ne peut pas être utilisé sur place est transféré dans notre zone de compostage et de revalorisation des déchets verts pour être ensuite réutilisé dans la fertilisation des sols.

La compétence de la collecte des déchets ménagers est exercée par la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole. Les habitants bénéficient d'un système de tri sélectif en habitat individuel comme en habitat collectif. Trois bacs sont à disposition des usagers : un bac pour le verre, un bac pour les autres recyclables (emballages métalliques, papiers et cartons, bouteilles en plastique) et un bac pour les ordures ménagères.

Depuis cette année, la ville, en collaboration avec Valenciennes Métropole, met en place différents PAV (Points d'Apport Volontaire) sur de nouveaux quartiers.

Les déchets verts sont collectés en porte à porte tous les vendredis, d'avril à novembre. Depuis 2009, une déchetterie intercommunale a ouvert ses portes à Vieux-Condé sur la zone d'activités de l'Avaleresse.

Les habitants de Vieux-Condé sont régulièrement sensibilisés à la collecte des déchets et au recyclage. La ville de Vieux-Condé informe les habitants via son magazine municipal. Des plaquettes sont aussi régulièrement éditées par Valenciennes Métropole. Les usagers disposent également d'un portail internet : [www.dechetsenligne.fr](http://www.dechetsenligne.fr).



# DES MARES EN VILLE

La ville de Vieux-Condé fait partie du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut, un parc où la nature champêtre et arborée, prédomine. L'eau y occupe aussi une place importante. Deux mares écologiques (et pédagogiques) ont été créées en centre-ville (cité Taffin et école Marcel Caby).

Creusées artificiellement, ces mares tendent aujourd'hui à devenir naturelles. La faune et la flore investissent les lieux. Fin 2011, la mare de l'école Marcel Caby a reçu un label régional qui souligne l'intérêt pédagogique de cette initiative vieux-condéenne.

Cette mare fait l'objet de toute l'attention des élèves, des élèves d'autant plus intéressés qu'ils ont contribué à aménager cet espace aquatique, aidés par l'association Chico Mendes. On peut désormais y découvrir toute la biodiversité liée au milieu aquatique et à ses abords.



# CHANTIER ÉDUCATIF

La ville de Vieux-Condé a renouvelé son partenariat avec le bailleur social Maisons & Cités. Cette convention permet à des jeunes vieux-condéens d'entretenir les jardins des locataires dans le cadre du renouvellement urbain de la Cité Taffin. En échange, la SIA finance une grande partie du voyage qui permet à ces jeunes de participer à un chantier international de solidarité.

## MINE D'ART EN SENTIER

Les espaces naturels vieux-condéens ont fait l'objet de toute l'attention de l'opération « Mine d'Art en Sentier », un vaste programme de valorisation du patrimoine naturel mis en place sous la bienveillance du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut, en partenariat avec la Mission Bassin Minier Uni et du Conseil Régional Nord-Pas de Calais. « Mine d'Art en Sentier » est réalisée en étroite collaboration avec les communes du Pays de Condé et le Boulon.

« Mine d'Art en Sentier », c'est un parcours d'installations artistiques en lien avec les spécificités paysagères et patrimoniales. Une dizaine d'œuvres dites de « Land Art » ont été installées le long d'un parcours à découvrir à pied ou à vélo.

Le circuit de 8 kilomètres emprunte une partie du Cavalier Somain-Péruwelz, la zone naturelle de la Gare d'Eau, les berges du Jard ou encore les abords de l'étang d'Amaury. Ce sentier insolite invite aussi le visiteur à découvrir les jardins de la ville. Les œuvres dites « Land Art » ont été réalisées in situ par des artistes nationaux et internationaux lors d'une résidence du 26 mai au 09 juin 2012.

Les enfants des écoles, les adhérents du centre socioculturel, et les habitants ont également participé en créant leurs propres œuvres sur la thématique des paysages miniers ou de l'environnement. Ces œuvres ont été exposées sur le parcours, au Boulon ainsi que dans le Jardin Solidaire.

LA PARTICIPATION DE LA VILLE DE VIEUX-CONDE AU CONCOURS DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS EST UN MOTEUR POUR AMELIORER EN PERMANENCE LE FLEURISSEMENT DU TERRITOIRE, EMBELLIR LE CADRE DE VIE DES HABITANTS ET PROMOUVOIR LA QUALITE D'ACCUEIL TOURISTIQUE.

L'OBTENTION DE LA 3ème FLEUR EN 2010 ET 2011 EST UNE VERITABLE RECONNAISSANCE DES EFFORTS EFFECTUES POUR UN FLEURISSEMENT DE QUALITE, DANS LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ET EN FAVEUR DE LA PROPRETE DE LA VILLE.

CETTE RECONNAISSANCE EST EGALEMENT UNE TRES FORTE MOTIVATION POUR TOUS LES TECHNICIENS DU SERVICE ESPACES VERTS QUI S'INVESTISSENT AU QUOTIDIEN POUR OFFRIR AUX HABITANTS ET AUX VISITEURS DE VIEUX-CONDE UNE VILLE PROPRE ET ACCUEILLANTE.





# Terre saine

## Communes sans pesticides

Vieux-Condé fait partie en 2015 des 49 communes sur 36000 à avoir reçu le label Terre Saine.

Pour obtenir le Label, la collectivité territoriale doit avoir stoppé l'usage des pesticides, de produits phytosanitaires et d'antimousses sur les trottoirs (produits biocides comme définis par le règlement européen (UE) n°528/2012 et destinés à éliminer ou prévenir l'apparition des mousses, algues et lichens sur les trottoirs), depuis au moins un an.

Après avoir fait acte de candidature, la commune a été retenue et a obtenu le Label Terre Saine, décerné par le ministère de l'Écologie et du Développement Durable. Une reconnaissance nationale que Jean-luc Lethien, responsable du Service Environnement et Cadre de Vie, et David Quintard, son adjoint, ont reçue le 24 mars dernier au ministère de l'Écologie des mains même de la ministre Ségolène Royal. La municipalité a tenu à remercier toute l'équipe en organisant le 7 juin, une réception en leur honneur.







MAIRIE DE VIEUX CONDÉ  
1 rue André Michel  
59690 VIEUX CONDE

---

Tél : 03 27 21 87 00 - Fax : 03 27 21 87 12  
E- mail : [mairie@ville-vieux-conde.fr](mailto:mairie@ville-vieux-conde.fr)

---

Site Web : [www.ville-vieux-conde.fr](http://www.ville-vieux-conde.fr)  
Page Fan Facebook : <https://www.facebook.com/villevieuxconde/>  
Compte tweeter : @vieuxcondecom